

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**TROISIÈME CONFÉRENCE
DES MINISTRES AFRICAINS EN
CHARGE DES COMMUNICATIONS
ET DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION
03-07 août 2010
ABUJA (NIGÉRIA)**

AU/CITMC/MIN/Décl.(III)Rev.1

DÉCLARATION D'ABUJA 2010

DÉCLARATION D'ABUJA 2010

PRÉAMBULE

Nous, Ministres africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information, réunis lors de la troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge des Communications et des Technologies de l'information tenue à Abuja en République fédérale du Nigéria, les 6 et 7 août 2010 ;

Guidés par l'Acte Constitutif de l'Union africaine et la Vision de l'Union africaine (UA);

Rappelant la Décision du Conseil Exécutif (EX.CL/238(VII)) de 2006 portant création de la Conférence des Ministres en charge des la Communications et des Technologies de l'Information (CITMC);

Ayant à l'esprit la Déclaration de la quatorzième session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine sur les technologies de l'information et de la communication en Afrique : défis et perspectives de développement Doc. [Assembly/AU/11(XIV)], Addis-Abeba (Éthiopie), 1- 2 février 2010 ;

Réaffirmant que les technologies de l'information et de la communication sont essentielles pour le développement de l'Afrique et le renforcement de sa compétitivité économique en vue de permettre la réalisation de la Vision de l'Union africaine et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;

Tenant compte du Plan d'Action Régional Africain pour l'Économie du Savoir (PARAES) adopté par le Conseil Exécutif de l'Union africaine à Khartoum, le Soudan en 2006, Doc Dec.EX.CL/261 (IX) ;

Considérant la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine sur le soutien au Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), adoptée à Addis-Abeba (Éthiopie), en 2009, (Assembly/AU/9 (XII)) ;

Considérant également la Déclaration Oliver Tambo adoptée à Johannesburg en Novembre 2009 ;

Rappelant la Décision Dec.EX.CL/434 (XIII) de la treizième session ordinaire du Conseil Exécutif tenue à Sharm El-Sheikh (Égypte), en juillet 2008;

Nous félicitant des différentes initiatives sur le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication en Afrique y compris :

- le Cadre de référence pour l'harmonisation de la politique et des réglementations des télécommunications/TIC ;
- le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir;
- le Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique ;
- le Partenariat UE-Afrique sur les infrastructures (composante TIC) ;

- le Partenariat UE-Afrique sur les sciences, la société de l'information et l'espace ;
- les programmes des TIC de l'Agence de coordination et de planification du NEPAD (NPCA) ;
- Sommet Connecter l'Afrique ; et
- le Réseau panafricain des services en ligne pour la télémédecine et la télé-éducation.

Prenant en compte le rapport de la session des Experts tenue du 3 au 5 août 2010 à Abuja (République fédérale du Nigéria).

NOUS ENGAGEONS À :

1. **INTÉGRER** les technologies de l'information et de la communication dans nos programmes indicatifs nationaux respectifs ;
2. **PROMOUVOIR** l'intégration des politiques en matière des TIC dans les autres secteurs aux niveaux national, régional et continental ;
3. **ŒUVRER DE CONCERT** en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) notamment sa composante TIC ;
4. **PROMOUVOIR** la migration de la radiodiffusion analogique terrestre vers la radiodiffusion numérique terrestre et la mise en place de comités nationaux pluridisciplinaires (Experts en télécommunication/TIC, régulateurs, radiodiffusion et décideurs politiques) sur l'arrêt de la radiodiffusion analogique dont la mission consiste, entre autres, à superviser les stratégies nationales et à coordonner les actions avec les comités homologues aux niveaux régional et continental ;
5. **ENCOURAGER** le secteur privé africain à investir dans des projets de réseaux des TIC ;
6. **METTRE EN PLACE** des structures nationales pour promouvoir l'utilisation des TIC dans l'éducation et assurer la généralisation et le développement de l'initiative de l'école en ligne (e-école) du NEPAD ;
7. **PROMOUVOIR** la mise en œuvre du programme de la poste en ligne (e-Poste) comme partie intégrante des stratégies nationales des services en ligne tout en tenant compte les besoins de coordination au niveau régional ;
8. **GARANTIR** l'allocation de positions orbitales/spectres nécessaires au lancement de satellites continentaux y compris l'introduction d'une demande groupée pour l'attribution à l'Afrique des positions orbitales inutilisées de l'Organisation Internationale des Télécommunications par Satellites (ITSO) comme priorité ;

9. **SOUTENIR** la mise en œuvre des engagements du Sommet sur l'Initiative « Connecter l'Afrique » et promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles à travers un réseau de centres d'excellence interconnectés sur le continent ;
10. **APPUYER** la création d'un Centre africain d'excellence TIC à vocation continentale ;
11. **SOUTENIR** la décision portant intégration de la Conférence ministérielle et du Comité Exécutif de la Commission e-Afrique du NEPAD au sein de la Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge des CIT ;
12. **ENCOURAGER** les CER à renforcer leurs capacités avec le concours d'experts postaux en vue d'optimiser la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique ;
13. **INTÉGRER** les entités postales dans nos stratégies et programmes pour le développement de l'accès universel aux TIC, conformément à la Déclaration de la quatorzième session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, tenue en février 2010 à Addis-Abeba.

INVITONS, PAR LA PRÉSENTE, LA COMMISSION DE L'UA À :

- 1) **œuvrer** avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'ensemble des partenaires au développement en vue de poursuivre les activités sur l'harmonisation des politiques et réglementations en Afrique sur la base de la plateforme créée par le projet d'harmonisation des politiques des technologies de l'information (HIPSSA) pour garantir la mise en œuvre des composantes restantes contenues dans le Cadre de référence adopté par la CITMC (II) ;
- 2) **finaliser** conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), dans le cadre de l'Initiative pour la Société Africaine de l'information (AISI), le projet de convention sur la cyber-législation et assurer sa mise en œuvre dans les États Membres d'ici à l'an 2012 ;
- 3) **mettre en place** la structure nécessaire et les modalités pour la mise en œuvre du projet DotAfrica ;
- 4) **entreprendre** l'étude de faisabilité pour la création de l'Agence spatiale africaine et le développement de la politique spatiale africaine tout en tenant compte des initiatives existantes et veiller à développer une politique spatiale africaine en collaboration avec les CER, la CEA et l'UIT ;
- 5) **mettre en œuvre** la décision d'intégration de la Commission de gouvernance e-Afrique du NEPAD à la structure de gouvernance de la CITMC ;

- 6) **Fournir** le soutien nécessaire aux États Membres, pour assurer la mise en œuvre du programme de la poste en ligne et ce, en collaboration avec les parties prenantes ;
 - 7) **Renforcer** les capacités organisationnelles et institutionnelles pour assurer une meilleure coordination des programmes et des initiatives et pour un mécanisme adéquat d'élaboration de rapports consolidés pour la CITMC ;
 - 8) **Élaborer** un Plan d'action et un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre des décisions de la CITMC ;
 - 9) **Renforcer** les capacités des Départements en charge des Communications et des Technologies de l'Information au sein de la Commission de l'UA afin de garantir une mise en œuvre optimale de la présente Déclaration.
14. **SALUONS** le rôle des institutions africaines, des agences des Nations Unies, des partenaires au développement et du secteur privé pour leur appui aux efforts consentis par l'Union Africaine dans le cadre du développement du secteur des TIC sur le Continent ;
 15. **EXPRIMONS** notre gratitude à **Son Excellence Dr. Jonathan Ebele GoodLuck**, Président de la République Fédérale du Nigéria et au Peuple Nigérian pour l'accueil chaleureux et l'organisation parfaite de cette Conférence.

Fait à Abuja, le 07 août 2010